

## Compte-rendu du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du 24 octobre 2017 et du groupe de travail du 12

Ce CHSCT avait pour objet :

1) L'approbation de plusieurs Procès Verbaux :

Ils ont été approuvés à l'unanimité, l'ensemble des modifications demandées par les organisations syndicales, lors du visa avant mise à la signature, ayant été prises en compte.

2) Point d'étape sur la situation du Centre des Finances publiques de Vitry-sur-Seine depuis l'arrivée de la Trésorerie municipale :

Nous avons demandé en intersyndicale à rajouter ce point à l'ordre du jour. Il s'agissait, en effet, de parler de tous les problèmes ergonomiques, matériels, accueil des usagers (...) rencontrés par la Trésorerie depuis son installation.

Nous remercions nos 3 collègues qui se sont déplacés pour s'exprimer directement dans cette instance, pour relayer leur vécu et celui de leurs collègues.

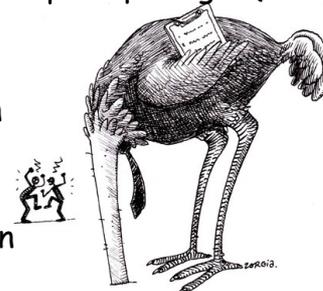
Les échanges ont été très fournis et détaillés.

La Direction a répondu favorablement à notre demande de mandater le médecin de prévention, afin qu'elle aille sur place formuler des recommandations pour une meilleure installation des postes de travail, ainsi que pour saisir la cellule ergonomique du Ministère (mais qui devrait mettre plus de temps à intervenir). Comme bien souvent, la Direction a répondu qu'une partie des problèmes,

pourtant simples à régler, ne l'avait pas été au motif qu'ils n'étaient pas au courant. Maintenant qu'ils le sont « officiellement », il ne reste plus qu'à agir (et rapidement), non ?!?

Pour ce qui est des problèmes d'accueil... bah non, tout va bien puisqu'ils ont même pris des mesures organisationnelles ?!?

Et pour ce qui est des problèmes récurrents liés à la limitation à 300 € en espèces pour les paiements... bah, c'est pas moi !



Un problème à l'accueil, où ça ?

Mais, « à long terme » il n'y aura plus de problème d'encaissement des loyers HLM puisque l'administration centrale veut s'en débarrasser à tout prix...

Quel dommage que vous n'ayez pas assisté au jeu d'équilibriste de l'extrême qui a consisté, pour la Direction, à tenter de nous démontrer que le but n'était pas de les obliger à passer au privé !

Nous avons interpellé la Direction sur l'absurdité du discours du porte-parole du gouvernement qui a osé annoncer qu'il n'y avait plus de files d'attente dans les Centres des Finances publiques. Nous pensons lui envoyer quelques photos (n'hésitez pas à nous adresser les vôtres).

Mais après tout, n'est-ce pas ce même gouvernement qui claironne partout que les fonctionnaires ont été augmentés de 4 % ?

Il serait grand temps qu'ils redescendent du Mont Olympe !

La seule réponse de la Direction a été d'insister sur la nécessité de rédiger une [fiche de signalement](#) en cas d'agression.

Par ailleurs, ils attendent la réponse de l'architecte qui a réalisé le Centre des Finances publiques de Vitry pour créer la 2<sup>e</sup> porte demandée par les agents.

Ils vont également déplacer le distributeur de tickets... et rappeler qu'il faut un agent à proximité pour s'assurer que les usagers prennent le bon ticket.

Le chauffagiste a également été mandaté pour essayer d'augmenter le chauffage dans certaines zones dès à présent et, si besoin, installer des radiateurs supplémentaires (mais cela ne pourra être fait qu'après la période de chauffe).

Si besoin, nous relancerons la Direction lors CHSCT du 30 novembre.

### 3) Présentation des nouveaux plans de la BSE pistes :

Paris Aéroports (groupe ADP) est en train de réaliser la jonction immobilière entre deux aérogares, ce qui conduit à déménager une des brigades des Douanes.

Les plans présentés ne prêtent qu'à quelques remarques réglementaires, les agents ayant été très largement associés pour la finalisation de ce plan (même si les syndicats ont dû intervenir afin d'éviter un dérapage en cours de route).

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples détails.

4) Présentation de la bascule de la Recette régionale d'Orly vers la recette interrégionale des Douanes de Paris et point d'information sur le rapprochement de la Direction régionale des Douanes d'Orly et de Roissy :

- Bascule de la Recette :

Sur les 8 agents concernés par le départ de ce service, 1 part en mutation le 31 décembre et les 7 autres ont choisi de rester jusqu'au départ de leur service. Ils ont dès à présent choisi leur future affectation.

Leur nouveau poste est gelé jusqu'à leur arrivée, avec l'affectation d'un agent de renfort en attendant, si besoin.

La Direction des Douanes nous fera une nouvelle présentation dès qu'ils auront plus de renseignements concrets.

- Rapprochement des Directions régionales :

Le projet vise à regrouper les trois aéroports (Orly, Roissy, Le Bourget) sous la tutelle d'un Préfet spécialement créé.

En pratique, il n'y aura pas d'impact sur l'organisation actuelle (à l'exception de quelques questions pratiques : formations désormais à Roissy et non plus à Paris, développement de la visioconférence pour éviter les déplacements...).

Ce fut également l'occasion d'apprendre que Mme KERN-PROUX allait devenir la nouvelle Assistante de Prévention (AP) des Douanes d'Orly.

5) Synthèse du Groupe de Travail (GT) CHSCT du 12 octobre sur l'examen des fiches de visites de l'ISST :

Le secrétaire du CHSCT, Rodolphe POIRRIER, a fait un excellent travail de synthèse de ces fiches... au point que nous vous joignons tout simplement sa synthèse.

D'ailleurs, tous les syndicats ont salué l'excellent travail de ce nouveau secrétaire (sans vouloir pour autant dénigrer le travail de ses prédécesseurs, qui était très bien).

Nous avons également profité de l'occasion pour féliciter les services de la logistique de la DDFiP du Val-de-Marne pour son excellente réactivité en 2017, beaucoup de problèmes ayant été rapidement solutionnés.

Nous regrettons toutefois qu'il n'y ait plus d'agent technique sur tous les sites, car c'est là où les problèmes ont été solutionnés très rapidement.

Nous avons également fait part de notre consternation car certains travaux ne sont pas réalisés à ce jour « car le chef de service n'a pas voulu se déplacer pour ouvrir la porte à la société qui intervenait ».

Nous pouvons tout à fait comprendre ce refus lorsqu'il répond à des sollicitations régulières. Mais là, il s'agit d'une seule et unique intervention, à titre exceptionnel, pour une opération réalisable qu'en dehors de la présence des agents.

Nous invitons donc la Direction à offrir une autorisation d'absence aux agents, afin que cette opération se réalise pendant les heures habituellement ouvrables.

#### 6) Propositions d'actions à financer par le CHSCT :

La réfection de l'éclairage de bureaux à Créteil est en cours au SIP, à la Division des Affaires Juridiques (DAJ) et à la Division des Professionnels (Div Pro).

Nous sommes à l'initiative de la proposition de remplacer l'éclairage d'origine de la DAJ (dont ils se plaignent depuis plusieurs années dans le DUERP), ainsi qu'aux bureaux juxtants de la Div Pro. La Direction nous avait proposé de l'étendre au SIP de Créteil, suite à des réclamations sur la qualité de l'éclairage.

Nous avons testé l'installation sur un bureau témoin à la DNID et les retours étaient très positifs.

Nous sommes inquiets car nombre de collègues du SIP ne sont pas satisfaits de cette installation.

Toutefois, les variateurs d'intensité n'avaient pas encore été posés, ni le zonage effectué. Nous espérons donc que, une fois tous ces travaux terminés (et l'habitude du nouvel éclairage prise), ils seront pleinement satisfaits.

Affaire à suivre ;)

D'autant plus que nous avons prévu de proposer d'étendre cette action à tous les services où il y a encore un éclairage de plus de 30 ans (SPF, Pairie départementale...).

#### 7) Questions diverses :

Nous avons interpellé la Direction, car elle refuse de mettre en place la signalétique amiante recommandée par le CHS Ministériel, qui a conduit le secrétariat général à rédiger, notamment, un [guide de prévention amiante](#) en 2014 et une note du 23 août 2016, complétée par une note DGFIP du 6 juin 2017 (avec date d'effet au plus tard au 31/12/2017).

Nous avons pourtant rappelé l'esprit de ce dispositif ministériel : il n'y a souvent qu'un risque de suspicion de présence d'amiante.

De plus, l'amiante n'est dangereuse que si elle est dégradée.

Dès lors, la mise en place de pictogrammes a pour seul objectif d'éviter qu'une entreprise vienne effectuer des travaux sans précautions (percer des sols, casser une canalisation...).

À titre d'exemple, 6 des 8 sites examinés dans la présente instance suite aux visites de l'ISST ont une présence d'amiante de signalée (souvent dans la colle des sols ou une canalisation et très souvent dans des locaux techniques non accessibles aux agents. Cf. [détail par site sur Ulysse 94](#)).

Compte tenu de la complexité des règles à mettre en œuvre dans le domaine de la prévention des risques liés à l'amiante, les chefs de services veilleront à ce qu'aucun travail susceptible d'émettre des fibres dans l'air ne soit confié à des agents de service.

### Signalétique de repérage des matériaux contenant de l'amiante (MCA)

Les chefs de services doivent s'assurer que dans les immeubles où des MCA ont été repérés une signalétique claire est mise en place dans les zones amiantées de manière à éviter les interventions malencontreuses dues à une mauvaise circulation des informations ou à leur oubli. Sont particulièrement concernés par ces mesures de protection les personnels de maintenance et d'entretien des installations.

En effet, si la pose d'une signalétique de repérage sur tous les matériaux contenant de l'amiante au sein d'un immeuble ne constitue pas une obligation légale, elle fait partie des engagements ministériels et fait l'objet d'une recommandation des organismes de prévention qui vise à informer in situ, par un repère visuel, les personnels de maintenance de la présence d'amiante dans des composants de construction.

Cette recommandation est à rajouter dans les consignes de sécurité réglementaires types contenues dans les dossiers techniques amiante.

L'identification physique des matériaux amiantés a été décidée au sein des ministères financiers. Elle est réalisée selon deux méthodes pouvant, le cas échéant, se compléter :

- de préférence par étiquetage des ouvrages ou des locaux concernés, à l'aide d'un pictogramme auto adhésif placé directement sur les parties d'ouvrages amiantés, et/ou d'une affichette de repérage précisant la nature et la localisation des matériaux amiantés, lisible depuis l'entrée du local. Pour les sols notamment, on veillera à marquer la limite entre la(les) zone(s) comportant un sol amianté et la(les) zone(s) contiguë(s) sans amiante ;

- par la mise en place dans les circulations à chaque niveau du bâtiment d'un panneau d'affichage répertoriant, sous forme de plan, le positionnement des matériaux amiantés.



Le CHSCT est associé à l'ensemble de ces travaux ; il faut bien garder présent à l'esprit que la pose d'une signalétique doit permettre, à défaut de retrait des matériaux contenant de l'amiante, de protéger les agents travaillant sur le site mais également les salariés des entreprises amenées à intervenir dans le bâtiment.

Abréviations utilisées :

- CFP : Centre des Finances publiques
- CHSCT : Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
- DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques
- DNID : Direction Nationale des Interventions Domaniales
- DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- ISST : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- SIE : Service des Impôts des Entreprises
- SIP : Services des Impôts des Particuliers
- SPF : Service de Publicité Foncière

Vos représentants au CHSCT :

David FERREIRA - Jean-Paul SADOCK - Stéphane BAILLIN  
Carine GALLUDEC - Ben AUDIVERT - Stéphane ESTELLON  
Annie RETAUD (DNID) - Franck MOREL et Jean-Luc CAMBIGUE (Douanes)

*Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.*